

## AVIS PUBLIC

### **Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter**

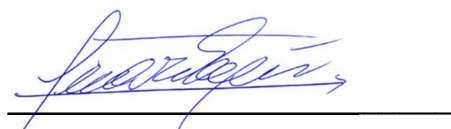
Je, Alexandra Espin-Espinoza, Directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage certifie

- que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 435-2026 est de 878;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 99;
- que le nombre de demandes reçues est de 47.

Je déclare

- que le règlement numéro 435-2026 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

Donné à Saint-Patrice-de-Beaurivage, ce 29<sup>e</sup> jour d'avril 2026.



Alexandra Espin-Espinoza  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

*Je, soussignée, Alexandra Espin-Espinoza, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement numéro 435-2026 sur le site internet de la Municipalité et sur le babillard prévu à cet effet.*

*EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 29<sup>e</sup> jour d'avril 2026.*



Alexandra Espin-Espinoza  
Directrice générale et greffière-trésorière